

Charte d'image.

- I.** Chaque stagiaire doit se sentir à l'aise et considéré à IMAGE (autant à l'heure de la détente qu'en salle de cours).
- II.** Le matériel mis à disposition est conforme à celui que les stagiaires trouveront dans les entreprises et chacun dispose de son poste de travail personnel.
- III.** Chaque stage est conçu et dirigé par un formateur principal qui a la compétence technique et l'expérience pédagogique requises. Ce formateur principal a exercé le métier avant d'être confirmé dans sa fonction d'enseignant. Les intervenants dont il s'entoure sont des professionnels en activité.
- IV.** Les cours sont basés sur la pédagogie de l'exemple et les applications font l'objet d'un suivi individuel. Le formateur fait une démonstration avec explications (sur vidéo-projecteur) puis il reste présent et actif pendant les exercices apportant aide et soutien à la demande.
- V.** Le formateur principal tient une fiche d'évaluation de chaque stagiaire. Les exercices sont repris jusqu'à l'obtention minimum de la note 3 (bases acquises). Les stagiaires, de leur côté, remplissent une fiche d'auto-évaluation. L'attestation de fin de stage est accompagnée d'un certificat de compétence et d'un compte-rendu pédagogique établis d'après l'ensemble des documents : évaluation du formateur, auto-évaluation du stagiaire, appréciation du tuteur de stage en entreprise (sur les formations professionnelles qualifiantes).
- VI.** Un support de cours est remis pendant ou à l'issue des principaux stages. Tous les documents pédagogiques diffusés le sont gratuitement. Les stagiaires peuvent emporter leurs travaux pratiques.